

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 décembre 2024

**Objet :** Restitution à la Commune par Haut-Bugey Agglomération du Gite Meyer au 01 janvier 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze décembre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER  
FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier  
CRETIER Humbert  
GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants**

**VU** le courrier en date du 30 juillet 2024, demandant à Haut Bugey Agglomération d'attendre la fin de la mission LINDEA

**VU** la délibération n° 7 portant sur la libération du Gîte MEYER votée lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024 n'attendant pas la fin de la mission et réintégrant le bien au 01 janvier 2025

Monsieur le Maire rappelle que la compétence de gestion du Centre Européen de Stages et Séjours Sportifs (devenu BOOST Center) par l'ex communauté de communes du Plateau d'Hauteville (CCPH) a été transféré à Haut-Bugey Agglomération lors de l'intégration de l'Ex CCPH en 2019. Dans ce cadre, le

gite MEYER, sis 126 rue Joseph Viallaz, a été mis à disposition pour l'exercice de la compétence par Haut-Bugey Agglomération au même titre que BOOSTCENTER.

Suite à la construction en 2024 de 6 chalets dans le camping intercommunal des 12 cols, Haut-Bugey Agglomération a fait connaître son souhait de se dessaisir du gite MEYER n'en ayant plus l'utilité pour l'hébergement de groupe du Boost Center.

La commune de Plateau d'Hauteville a accepté cette demande par courrier officiel le 30 juillet 2024 sous certaines conditions. Le bâtiment devra être libéré de toute réservation, une purge et une mise hors gel des équipements devra être établie. Un état des lieux de sortie est également à prévoir. L'ensemble des contrats eau et électricité seront transférés à la commune.

Par cette désaffectation, la Commune de Plateau d'Hauteville recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations qui incombent au propriétaire, à compter du 01 janvier 2025. Un état des lieux est prévu lors de la remise du bien.

La cession intervient à titre gratuit. Dans la mesure où cette évolution n'entraîne pas la modification du champ de la compétence transférée, elle n'impacte pas le montant de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a missionné le bureau d'étude LINDEA, en avril 2024, pour une étude de faisabilité d'une auberge de jeunesse nouvelle génération. La première phase de l'étude a été rendu en septembre 2024. La seconde phase consiste à la commercialisation du bien.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACTE** la désaffectation du bâtiment dit « Gite Meyer », sis 126 rue Joseph Viallaz sur la commune de Plateau d'Hauteville et de la parcelle 00B1123 constituant son assise
- **AUTORISE** le retour du bien à la commune de Plateau d'Hauteville à compter du 01 janvier 2025, acté par procès-verbal contradictoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités inhérentes à cette rétrocession.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

